DEUXIEME ANNEE. — N° 13 — 20 MAI 1941.

LA LÉGION

BULLETIN OFFICIEL DE LA LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

PARAIT le 15 de chaque mois
Adresse télég. : LÉGIOFRANCE-VICHY

Président : Philippe PÉTAIN

ABONNEMENT : UN AN, 20 francs

ADMINISTRATION - REDACTION
Hôtel de Séville - VICHY
C. C. postal : Clermont-Ferrand 297-12

LE DEVOIR DES CHEFS

par
François VALENTIN
Directeur général de la Légion

LA tâche la plus urgente qui s'impose à la Légion est celle de la formation profonde de ses cadres.

D'énormes effectifs sont venus dans nos sections. Dans tous les départements, un très large rassemblement s'est opéré, groupant des hommes qui ont mis en commun leurs titres de guerre et leur magnifique bonne volonté, mais qui sont d'âges, d'origines, de conditions, de tempéraments différents.

Il n'échappe à personne que ce potentiel immense ne sera utilisé efficacement que si cette cohorte, d'une ampleur sans précédent, est solidement organisée, encadrée, charpentée.

L'avenir de la Légion — et, par voie de conséquence, pour une part essentielle, l'avenir de la France — dépend donc de la valeur des chefs qu'elle aura su dégager et former.

Tous ceux qui, sur le plan national, départemental ou communal, ont été investis d'un rôle de commandement doivent être pénétrés de la responsabilité capitale qui pèse sur eux. Ils tiennent entre leurs mains le destin national.

SUR quoi doit porter cet effort de formation ?

Sur le caractère d'abord. Il était frappant et navrant de constater, au cours des journées désastreuses de l'an dernier, combien nombreux étaient les « chefs » qui ne l'étaient plus que de nom. Ils ne savaient plus commander, c'est-à-dire faire appliquer une pensée claire.

Bien souvent, cette carence tenait à ce qu'ils ne savaient plus penser clairement. L'hésitation de la pensée allait de pair avec la défaillance de la volonté. La formation intellectuelle est primordiale, surtout en période de révolution qui, par définition, est une période de transformation. Quand une troupe a conscience d'avoir un chef qui « sait ce qu'il veut » elle le suit avec passion et héroïsme. Elle ressent au contraire douloureusement les flottements et les ignorances. Les chefs légionnaires ne rempliront vraiment leur rôle que s'ils donnent l'impression d'être en possession de principes sûrs. Ils seront alors comme un phare dans la nuit.

Enfin, un chef n'a chance de s'imposer que si sa vie est en harmonie avec les idées qu'il affiche. C'est la règle morale essentielle qui satisfait à la fois la logique et l'honnêteté. La formation de la conscience est le complément nécessaire de la formation du caractère et de l'esprit.

En bref, dans tous les domaines, il *faut* que les chefs légionnaires apparaissent comme les meilleurs. Alors seulement, ils auront l'autorité voulue pour diriger, sans les décevoir, leurs camarades et, avec eux, le pays auquel ils ont l'ambition de donner leur esprit.

C'est un devoir pour ceux d'entre eux qui se refuseraient à cet effort nécessaire de ne pas accepter des postes de direction.

Il n'y a pas de place dans nos rangs pour les amateurs ou les paresseux.

> IL s'agit pour vous, Français, de me suivre sans arrière-pensée, sur les chemins de l'honneur et de l'intérêt national.
>
> Maréchal PETAIN.
>
> *16 Mai 1941.*

D'un jeune aux jeunes...

Jeunes gens et jeunes filles de France, il faut que vous compreniez bien une chose.

Dans aucun pays du monde, aucune révolution ne s'est jamais accomplie sans l'adhésion totale, sans la participation active de la jeunesse.

Car tout mouvement révolutionnaire qui voudrait ignorer les jeunes et les laisser à l'écart, serait un mouvement mort-né.

Certes, cette volonté révolutionnaire qui, en juin dernier, nous est montée au front comme une bouffée de fièvre, nous sommes prêts à la faire éclater. Certes, nous sommes, tous, pleins de bonne volonté, d'ardeur, d'enthousiasme.

Mais que faire ? Par où commencer ?

Beaucoup d'entre nous piétinent d'impatience, s'inquiètent. Certains même se découragent, s'insurgent. Car ça ne va pas assez vite. Car la Révolution ne se fait pas.

Ah ! méfions-nous surtout de nos impulsions, de nos impatiences, méfions-nous des réactions de nos sentiments.

Si vous saviez comme, dans l'ombre, on les attend pour s'en emparer. Si vous saviez comme on les guette pour les exploiter au profit de quelque sournoise politique ou de quelque trahison mal déguisée !

La Révolution Nationale, nous la ferons.

Les combattants et les jeunes, réunis, constituent une force à laquelle rien ni personne ne saurait résister.

Mais il faut que cette révolution soit profonde, et complète, et totale.

Et il faut aussi qu'elle soit raisonnable et juste.

Il faut, d'abord, la préparer. Il faut, surtout, nous préparer nous-mêmes. Et il faut, d'abord et surtout, que nous soyons unis.

Ne prêtons pas l'oreille aux propos des diviseurs professionnels, des politiciens des anciennes équipes, qui ne souhaitent qu'une chose : voir renaître entre nous les querelles dont ils vivaient.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

PARTIE OFFICIELLE

I. - DIRECTIVES GENERALES

Organisation des Services Centraux de la Légion

23 bis/O.G.

Vichy, le 8 mai 1941.

Le Directeur général de la Légion à MM. les Présidents départementaux.

Ma principale préoccupation — qui, je le sais, rejoint la vôtre — a été d'organiser la direction de la Légion de façon à la mettre à même de faire face à une mission sans cesse grandissante et à lui permettre de jouer son rôle auprès des pouvoirs publics avec le maximum d'autorité et d'efficacité.

Dans ce but, j'ai adopté un projet d'organisation dont vous trouverez en quatrième page le schéma détaillé.

Je suis convaincu que cette organisation, à laquelle nous nous efforcerons de garder le caractère souple et ardent que doit avoir une administration qui se défend de l'esprit administratif, répondra à votre attente et donnera à la Légion le rendement que nécessite sa mission et que méritent vos efforts

François VALENTIN.

Création de Comités consultatifs régionaux

24/O.G.

Vichy, le 8 mai 1941.

Le Directeur général de la Légion à MM. les Présidents départementaux.

I. — La circulaire 23/O.G. vous a fait connaître l'instrument dont disposera dorénavant la direction de la Légion pour mener son action.

Mais l'action n'est féconde que si elle est guidée par l'étude.

J'ai donc décidé la création d'un certain nombre de comités consultatifs destinés à préciser la doctrine légionnaire et à préparer, selon les directives qu'ils auront reçues, le travail des organes d'exécution.

II. — Dès maintenant, il semble opportun de constituer quatre comités, à savoir :

Comité d'études économiques et sociales.

Comité d'études agricoles.

Comité de la santé publique.

Comité de la Jeunesse, de l'Education et des Sports.

III. — En principe, ces Comités comprendront de quinze à trente membres et seront présidés par un membre du Directoire. Ils se réuniront sur convocation de leur Président ou du Directeur général de la Légion et au lieu fixé par celui-ci.

Le Directeur général peut décider la réunion commune de deux ou plusieurs Comités, ou de commissions choisies parmi ceux-ci, pour l'examen de questions déterminées intéressant plus d'un comité (par exemple, examen du problème du ravitaillement).

Il sera nommé pour chaque comité un secrétaire administratif permanent, choisi parmi les fonctionnaires de la direction de la Légion.

IV. — Les membres de ces Comités sont nommés par le Directeur général de la Légion, pour une période d'un an, parmi les personnalités compétentes proposées par les Présidents départementaux. Leur mandat est renouvelable.

Les fonctions ne peuvent donner lieu qu'au remboursement des frais de déplacement.

François VALENTIN.

Liaison entre le Directoire et les Unions départementales

Attributions des délégués permanents du Directoire

25/O.G.

Vichy, le 8 mai 1941.

Le Directeur général de la Légion à MM. les Présidents Départementaux.

Pour assurer de façon *constante* et *directe* la liaison intellectuelle et matérielle entre le Directoire de la Légion et les Unions départementales, dix « Délégués à la propagande et à l'organisation » **ont été nommés à la date du 1er janvier 1941.**

Afin de donner à cette institution toute l'efficacité et toute la netteté désirables, il a été décidé ce qui suit :

1° Dorénavant, les « Délégués à la Propagande et à l'Organisation » porteront le titre de « Délégués permanents du Directoire ».

2° Ces délégués sont placés sous l'autorité immédiate du Délégué général qui leur explicite les instructions approuvées par le Directoire et arrêtées par le Directeur général, détermine les départements où s'exerce leur action et les tient au courant de toutes les initiatives prises par les services centraux de la Légion à l'égard des Unions départementales de leur ressort.

3° Les délégués doivent respecter l'indépendance d'action des Présidents départementaux, celle-ci étant la contre-partie nécessaire de la responsabilité qu'ils portent seuls.

4° Les Présidents départementaux doivent considérer les délégués comme les représentants qualifiés du Directoire ayant autorité pour :

a) Transmettre les instructions de celui-ci, les répandre et veiller à leur exécution.

b) Rendre compte des difficultés rencontrées dans l'application de ces instructions.

c) Suggérer les modifications à apporter à l'encadrement des Unions pour mieux les adapter à leur mission.

d) Etre informés de tout fait important intéressant les Unions de leur ressort.

François VALENTIN.

Réunions régionales des présidents départementaux

26/O.G.

Vichy, le 8 mai 1941.

Le Directeur général de la Légion à MM. les Présidents départementaux.

I. — Il a été décidé par le Directoire National, de ne pas procéder à la création des provinces légionnaires avant que le Gouvernement n'ait lui-même fixé les limites des provinces administratives.

II. — Il y a cependant un intérêt certain à ce que les Présidents de départements voisins, travaillant dans des conditions semblables, se rencontrent, confrontent leurs expériences et coordonnent leur action.

C'est pourquoi, dès le mois de décembre, nous vous avons suggéré de tenir des réunions régionales de Présidents départementaux.

III. — La généralisation de ces initiatives, compte tenu des précédents, est aujourd'hui nécessaire, en même temps que leur régularisation.

IV. — J'ai donc décidé d'inviter nos camarades :

MERCIER pour le Rhône, l'Ain, la Saône-et-Loire, la Loire, l'Ardèche, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère, la Drôme, le Jura.

VIMAL DE FLECHAC pour le Puy-de-Dôme, l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire, la Creuse, la Lozère, la Corrèze et le Cher.

BOUYALA pour les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes, le Vaucluse, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes et le Gard.

DELRIEU pour la Haute-Garonne, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, l'Aveyron, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, le Gers, le Lot et le Lot-et-Garonne (groupement temporaire).

DUSSARTRE pour la Haute-Vienne, l'Indre, la Dordogne, la Vienne, la Charente et l'Indre-et-Loire (parties non occupées), à prier les Présidents des Unions de leur zone à se réunir périodiquement.

Nos camarades Mercier et Vimal de Fléchac étant membres du Directoire sont, évidemment, de droit Présidents des réunions de leurs régions. Bouyala, Delrieu et Dussartre voudront bien jouer, dans les leurs, le rôle que justifie l'hospitalité sans qu'une hiérarchie soit établie entre eux et leurs hôtes.

V. — Huit jours avant de convoquer à une réunion ils voudront bien prévenir de la date envisagée et de l'ordre du jour prévu, le Directeur Général de la Légion qui s'efforcera toujours d'être présent ou représenté, car de telles réunions offrent la meilleure occasion de contacts francs et complets.

VI. — Un compte rendu des séances sera envoyé dans la huitaine aux Présidents intéressés et en double exemplaire au Directeur Général.

François VALENTIN.

II.- TRIBUNAUX D'HONNEUR

(Suite)

HAUTE-LOIRE

Colonel FORNIER DE LACHAUX Joseph, président, section de Langeac, commandeur de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-18 et Croix de Guerre 1939-40.

MALZIEU Jean, avocat au Puy, Croix de Guerre 1914, 2 citations, dix enfants.

MALARTRE Armand, industriel à Dunières, capitaine de réserve, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914, 2 citations, quatre enfants.

CORTIAL Florentin, principal clerc d'avoué au Puy, soldat de première classe, Médaille Militaire, Croix de Guerre 1914, 2 citations.

KAEPPELIN Gustave, notaire, au Puy, maréchal des logis, rescapé du *Sirocco*, Croix de Guerre, 1939-40.

Suppléants

NERON-BANCEL, chef de bataillon de réserve, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914, 4 citations, maire de Monistrol-sur-Loire.

BURIN DES ROZIERS André, directeur d'exploitation forestière, chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-18 et 1939-40, 3 citations.

A partir de JUIN

LA LÉGION

publiera **deux éditions**

Edition A

Cette édition qui est le présent **Bulletin officiel de la Légion française des Combattants,** paraîtra dorénavant **une seule fois par mois,** le 15, mois sur **seize pages.** Son prix d'abonnement est maintenu à vingt francs.

Edition B

Cette édition, véritable moniteur de la penseé française, sera une magnifique revue mensuelle richement illustrée, imprimée sur trente-deux pages de beau papier. Elle paraîtra le 1er de chaque mois, à partir du 1er juin. Son prix d'abonnement (France et colonies) est de cinquante-deux francs pour les Légionnaires et Amis de la Légion et de soixante-deux francs pour les abonnés non légionnaires. Le prix de vente au numéro est de six francs.

AVIS IMPORTANTS

A titre exceptionnel, les abonnés de l'édition A recevront gratuitement le premier numéro de l'édition B.

Les abonnés de l'édition A — **sauf les abonnés obligatoires qui sont les membres des Comités des Unions départementales et les Présidents des sections communales** — qui désireront transformer leur abonnement en un abonnement à l'édition B, devront nous envoyer le montant de la différence : trente-deux francs, s'ils sont légionnaires ou amis de la Légion ou, quarante-deux francs, s'ils n'appartiennent pas à l'une ou l'autre de ces deux catégories d'adhérents à **la Légion. Leur abonnement à l'édition B partira du 1er juin 1941.**

Organisation des Services centraux de la Légion

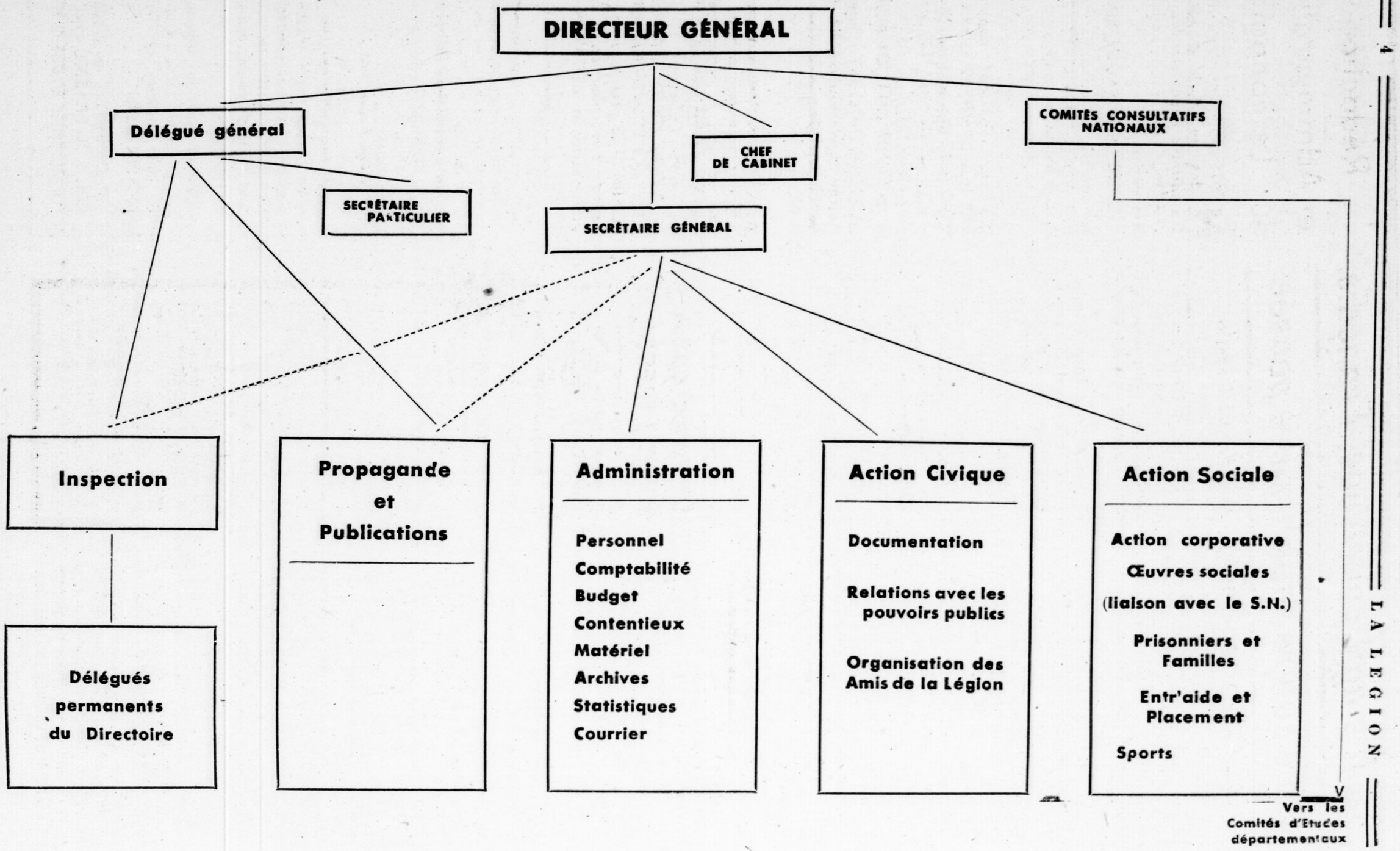

« Il s'agit pour vous, Français, de me suivre sans arrière pensée»

déclare à la radio, le Maréchal Pétain

Il y a, dans ce pays, beaucoup de gens qui s'inquiètent, ou qui paraissent s'inquiéter.

Non pas à cause des prisonniers et de leurs souffrances, ni à cause des difficultés économiques, ni à cause de cette ligne de démarcation qui coupe la France comme une blessure, ni au sujet de notre Empire, ni de l'avenir de la France.

Non.

Ils ne sont préoccupés que d'une question : que vont nous coûter les négociations qui ont lieu entre la France et l'Allemagne ?

Et on les voit, abordant leurs amis en grand mystère, s'alarmant et chuchotant de sinistres prophéties.

Mais nous, légionnaires, quel est notre devoir ?

Il est simple. C'est celui qui nous est dicté par notre Chef. Il vient de déclarer au Pays : « *Il s'agit pour vous, Français, de me suivre sans arrière-pensée dans le chemin de l'honneur et de l'intérêt national* ».

Et cela nous suffit.

Parce qu'il est notre Chef, et que, quand il nous dit, lui « qui n'a jamais reculé que devant le mensonge », comme l'écrit un enfant de Montluçon, « Il *s'agit de me suivre* », nous, légionnaires, nous suivons, disciplinés, confiants, et sûrs de nous engager dans la voie la meilleure.

Nous suivons parce que nous avons autre chose à faire que de nous poser des devinettes. Parce que nous sommes assez intelligents pour ne pas nous attarder à rechercher, au Café du Commerce, les solutions du problème dont nous ignorons les données.

Nous suivons parce que le Chef de la France l'a dit et que nous obéissons au Chef.

Quant à ces gens qui vont, répandant partout l'inquiétude, et semant le désarroi dans les esprits ce sont les mêmes hommes, qui, ayant contribué à la ruine de la France, protestent aujourd'hui avec véhémence de leur patriotisme, un patriotisme auquel ils ne nous avaient pas habitués.

Toujours les mêmes hommes qui, s'étant éternellement trompés, prétendent encore nous enseigner le bon chemin. Toujours les mêmes qui, sous mille formes différentes, attaquent un régime qui ne veut plus de leurs agissements et craignent une Révolution Nationale qui les mettra définitivement hors d'état de nuire.

Quand donc ces gens-là comprendront-ils qu'ils n'ont plus maintenant qu'à se taire ?

Et serons-nous obligés, nous, légionnaires, d'adopter, à leur égard, des méthodes nouvelles ?

Qu'est-ce qu'un BON DU TRÉSOR?

LE BON DU TRÉSOR CONSTITUE UN EMPLOI TEMPORAIRE TRÈS INTÉRESSANT DE TOUT L'ARGENT LIQUIDE DONT LES PARTICULIERS OU LES ENTREPRISES N'ONT PAS IMMÉDIATEMENT BESOIN.

LES ÉCHÉANCES sont à 6 mois, 1 an, 2 ans.

LES COUPURES sont de 500 - 1.000 5.000 - 10 000 Frs, etc...

L'INTÉRÊT PAYÉ D'AVANCE est de : Bon à 6 mois. 2,00 %, Bon à 1 an.... 2,50 %, Bon à 2 ans.. 3,00 %

LES BONS SONT DÉLIVRÉS : 1° - au porteur et le souscripteur garde l'anonymat; 2° - à ordre et le nom est inscrit sur le Bon ce qui présente une garantie contre la perte ou le vol. Les Bons peuvent faire l'objet d'un endossement.

SOUSCRIRE AUX BONS DU TRÉSOR, C'EST AFFIRMER SA CONFIANCE EN LA FRANCE, COOPÉRER AU REDRESSEMENT NATIONAL, SAUVEGARDER SES INTÉRÊTS PERSONNELS.

VOUS TROUVEREZ DES BONS DU TRÉSOR DANS LES :

Caisses Publiques, les Bureaux de Poste et les Banques, chez les Agents de Change et les Notaires, et auprès des Caisses d'Epargne.

AA 2

Rédaction et Administration du "Légionnaire"

NOUS rappelons aux camarades chargés de la rédaction des éditions départementales du LEGIONNAIRE que la copie doit être envoyée

LE 20 DE CHAQUE MOIS

à l'adresse suivante : « Rédaction du LEGIONNAIRE, 12, rue de la Charité, à Lyon. »

***

NOUS rappelons également aux UNIONS DEPARTEMENTALES que les listes d'abonnés au LEGIONNAIRE, doivent être adressées

LE 15 DE CHAQUE MOIS

à l'adresse suivante : « Administration du LEGIONNAIRE, Hôtel de Séville, Vichy. »

***

NOUS rappelons aux sections communales qu'elles doivent adresser la copie destinée aux éditions départementales et leurs listes d'abonnés AU SIEGE de LEUR UNION DEPARTEMENTALE ET NON PAS DIRECTEMENT, comme il arrive trop souvent, à la rédaction et à l'administration du LEGIONNAIRE.

***

En observant rigoureusement ces consignes, nos camarades faciliteront la tâche qui incombe à la rédaction et à l'administration du LEGIONNAIRE.

AIDEZ-NOUS S.V.P.

Le Siège social de la Légion (Hôtel de Séville, à Vichy) a besoin de plusieurs machines à écrire, de plusieurs bicyclettes et d'un coffre-fort, soit neufs, soit d'occasion, mais en excellent état.

Il fait appel aux légionnaires pour nous aider à trouver ces indispensables auxiliaires de notre travail.

Prière de faire les propositions à **M. BRASSIÉ**, chef de la propagande de la Légion.

LES JEUNES A LA LÉGION

Responsabilités devant nos fils

par Georges RIOND

UN légionnaire m'a écrit la tristesse qu'il a éprouvée à la lecture des réflexions que j'ai écrites sur « la rédemption de notre génération ».

— Je voudrais, me dit-il, tenter de vous convaincre que nos descendants ne nous renieront pas tant, ni plus que nous ne sommes portés à le faire pour ceux qui nous ont donné le jour à la suite de la défaite de 1870.

Et mon correspondant de revendiquer à l'actif de notre génération les exemples de quelques hommes qui se sont battus, sur le plan civique, avec énergie pour éviter à notre pays le désastre de 1940.

NOUS sommes nombreux à avoir bataillé avant notre « drôle de guerre » pour enrayer l'action dissolvante des camarillas politiciennes. Nous y avons mis tout notre cœur et toute notre âme... Le résultat est cependant là, qui nous écrase : nous n'avons pu obtenir à temps les réformes de base qui eussent été capables de freiner la course à l'abîme, et vraisemblablement de l'arrêter.

Du jour de la mobilisation à l'armistice, nous avons accompli notre devoir avec toute notre foi d'hommes passionnément attachés à leur Parie... La défaite a néanmoins courbé nos têtes.

Sur les deux plans, nous avons été vaincus. Le fait est là. « Nous payons des fautes qui ne sont pas les nôtres ».

Eh bien ! quoi qu'il en soit de l'optimisme de mon correspondant, je ne peux imaginer que les générations qui auront à nous juger, formuleront leur opinion avec indulgence...

A MOINS que nous n'ayons su « dominer notre défaite » et que nous ayons, en relevant nos ruines, reconstruit une France rayonnante, généreuse et fière.

Ou bien nous mènerons à son terme l'entreprise inaugurée par la Révolution nationale et nous aurons alors assuré la rédemption de notre génération. Ou bien nous nous révèlerons aussi pusillanimes dans l'après-guerre que nous avons été impuissants dans l'avant-guerre et surclassés dans la guerre et alors nous aurons à répondre de nos responsabilités devant nos fils.

Je ne vois pas d'échappatoire à ce dilemme.

JE ne peux me rassurer en assimilant le sentiment des générations montantes à la mémoire que nous avons nous-même gardée des vétérans de 1870.

D'abord le souvenir de la défaite de 1871 avait été atténué par le véritable renouveau qui se manifesta presque immédiatement. L'Assemblée Nationale répara si vite les conséquences immédiates des désastres que le monde en fut stupéfié, et le vainqueur tout le premier.

Il faut noter aussi que la France connut ensuite, jusqu'aux heures où la perversion du régime recommença à miner sa puissance, des heures calmes et prospères, propres à calmer les rancœurs de ceux qui arrivaient à la vie.

Enfin, la défaite n'avait été consommée qu'après des mois de rudes engagements, le siège de Paris, les sursauts poignants de nos dernières armées... Il en était resté une littérature, des images, « la charge de Reischoffen », « la maison des dernières cartouches », « les zouaves du général de Sonis », « les garibaldiens », devant lesquelles nous écarquillions encore les yeux dans notre enfance.

QU'EN sera-t-il demain ?

Nul ne s'abuse sur les conditions de vie qui nous attendent. Les problèmes d'existence seront plus ardus que jamais et nos successeurs en subiront peut-être les conséquences avec humeur.

La guerre-éclair n'a pas permis de laisser pour la postérité des tableaux évocateurs des sacrifices les plus sublimes. L'atroce débandade des civils et des arrières en exode ont au contraire frappé l'imagination d'innombrables bambins.

Reste notre unique chance : construire le régime politique qui permettra d'effacer les traces et d'atténuer les conséquences de nos malheurs.

C'est pourquoi je répète encore que dans la lutte civique entreprise par la Légion, nous jouons la considération de notre génération devant nos fils.

Je ne vois là rien d'attristant. J'y trouve au contraire un encouragement au labeur et un soutien contre les défaillances.

L'Almanach de la Légion pour 1942

L'Almanach de la Légion pour 1942 se propose de donner chaque année la photo et une courte biographie des Légionnaires qui ont honoré leur pays dans quelque domaine que ce soit : explorateurs, savants, artistes, écrivains, missionnaires, soldats.

Les lecteurs de* La Légion *sont priés de signaler à leur président départemental les légionnaires, nés dans le département, qui leur semblent dignes d'être mis à l'honneur.

La rédaction de l'Almanach devant être terminée fin juin 1941, il est recommandé de nous envoyer les propositions le plus tôt possible.

L'INSIGNE de LA LÉGION

Notre fabricant d'insignes nous signale qu'il reçoit tous les jours de très nombreuses lettres, soit de commerçants, soit de particuliers, lui demandant de leur vendre des insignes de la Légion.

Il est rappelé que la vente de ces insignes est uniquement réservée aux différents organismes de la Légion sur présentation de la carte de Légionnaire.

Il est donc inutile de s'adresser au fabricant qui ne répondra pas aux demandes faites en dehors de la Légion.

DUNKERQUE

Nous voici presque à l'anniversaire de l'épopée de Dunkerque, sur laquelle arrivent, peu à peu les indications précises et les mises au point des circonstances dans lesquelles elle s'est déroulée.

Donnons à ce sujet l'extrait d'une communication faite ces jours-ci par la Radio Nationale française :

Derniers jours de mai 1940. — Le Conseil suprême se réunit à Paris. Il s'agit d'organiser la résistance finale à Dunkerque pour permettre de sauver les soldats des Flandres. L'amiral Darlan rédige pour l'amiral Abrial, défenseur de Dunkerque, un projet d'ordre dans lequel il est dit que le troupes françaises resteront les dernières pour défendre Dunkerque, Cet ordre est approuvé par le général Weygand et le Président du Conseil, puis soumis à M. Churchill. Celui-ci revendique l'honneur pour les troupes anglaises de former l'arrière-garde, de manière, dit-il, à égaliser le nombre des soldats français et le nombre des soldats anglais qui passeront de l'autre côté du Détroit.

Les membres du Conseil suprême acceptent et remercient. Mais le chef d'état-major britannique, Hill, intervient alors pour dire que les forces britanniques resteront à l'arrière-garde autant que possible et il insiste sur ces mots « autant que possible ». C'était déjà une restriction mentale.

Cependant, un ordre est envoyé au général Gort, et ce dernier déclare à l'amiral Abrial qu'il lui enverra son meilleur général Alexander avec sa meilleure division. Jusque-là, tout était correct.

Le lendemain, le général Alexander arrive, non avec une division comme prévu, mais avec un simple bataillon. Le bombardement fait rage à Dunkerque.

Que fait alors le général Alexander ?

Il décide de rembarquer et de rallier l'Angleterre avec son bataillon, laissant aux seuls Français le soin de se faire tuer sur place pour protéger les derniers embarquements.

AVEC LE GENERAL LAURE en Corrèze et dans le Cantal

par le **D**octeur **Vimal de Fléchac,** membre du Directoire

J'AI eu l'honneur d'accompagner le général Laure au cours de ses tournées dans la Corrèze et le Cantal.

J'ai pu être, ainsi, témoin d'une série de manifestations. J'en ai déduit un certain nombre de constatations dont la Légion pourra tirer profit pour accomplir la mission que le Maréchal lui a confiée.

Elles concernent aussi bien l'incontestable utilité de ces voyages du représentant du Maréchal qui apporte à des populations avides de sa pensée, de sa parole et de son image une satisfaction enthousiaste dans laquelle elles puisent les plus précieux encouragements à une émouvante fidélité. Elles permettent de mesurer l'importance de l'effort accompli dans le sens purement légionnaire et de trouver les raisons qui, seules, assurent le triomphe incontestable d'une action qui doit aider le Maréchal à accomplir sa mission salvatrice.

Le messager du Maréchal réunit l'ensemble des qualités indispensables et nécessaires à la recherche de ce double but. Il fallait qu'il fut tel qu'il est. Il l'est à un point que ses qualités personnelles laissaient espérer. Il n'y a place pour aucune déception. Nous sommes à un temps où l'on doit se réjouir de voir pleinement se réaliser des espoirs. Je le dis parce que c'est vrai.

Le général Laure a exploité toutes les richesses d'une intelligence intuitive, d'une simplicité liée à une dignité d'un incontestable prestige, d'une bonhomie naturelle qui met à l'aise et provoque la confiance de ses interlocuteurs. C'est pour cette raison que les échanges de vues qu'il établit volontiers dans le cadre des réceptions intimes, se font dans une ambiance de cordialité nécessaire pour que puissent se dégager les idées claires, où les initiatives utiles trouvent leurs encouragements et les suggestions excessives leurs justes mesures.

D'autre part, dans les rassemblements imposants de la foule, il apporte un langage clair, direct, original, émouvant, qui traduit la forme d'une incontestable éloquence, quel que soit le sujet traité, toujours nouveau, toujours grave et élevé.

Il a reçu, dans ces départements où les enthousiasmes sont réfléchis, un accueil chaleureux et affectueux. Evidemment une pensée commune allait au travers de sa personne, au Maréchal, Chef de l'Etat et Président de la Légion, dans un sentiment de vénération aveuglément confiant, qui serre la gorge et arracherait des larmes aux plus insensibles. Mais, un autre messager pourrait ne pas recueillir aussi pleinement l'unanimité des suffrages.

Il était nécessaire de souligner fortement cet aspect particulier des voyages, pour donner par avance, à ceux des départements qui en seront les prochains bénéficiaires, toutes les raisons qu'ils ont à le réclamer et à l'espérer.

MAIS ces voyages sont aussi profitables pour le Maréchal, quand son messager lui rendra compte des efforts réalisés dans la cellule départementale, dans le sens même où il a voulu qu'ils s'exercent, et des résultats acquis par l'initiative et la volonté des dirigeants responsables.

Car, il s'agit aujourd'hui, moins de discours que de l'accomplissement d'une besogne ; il s'agit moins de protestations solennelles que d'action en profondeur et de faits portant l'estampille de la Révolution nationale.

A ce double point de vue, les Unions départementales de la Légion du Cantal et de la Corrèze, comme celles d'autres départements sans doute, mais encore trop peu nombreux, ont réalisé une organisation dont les magnifiques résultats sont prometteurs, et font, à la fois l'éloge des Chefs qui commandent, et des troupes qui savent obéir, avec la plus remarquable discipline.

Je souligne tout de suite l'accord parfait existant pour l'œuvre de salut national, entre le Préfet, chef du département, et le Président de la Légion. Sans doute, a-t-il facilité le succès de l'esprit légionnaire qui s'appelait autrefois l'esprit combattant. Partout où il existera et procèdera de la confiance mutuelle qui a uni les deux chefs et qui fait honneur autant à l'un qu'à l'autre, sans qu'aucune arrière pensée dans l'accomplissement d'une tâche commune puisse porter ombrage à l'autorité de l'un ou de l'autre, sans que la reconnaissance du pouvoir préfectoral subisse la moindre atteinte, mais aussi, sans que le Chef légionnaire n'ait la liberté d'utiliser son droit absolu d'assistance et de collaboration à l'exercice du bien public, partout où cet accord sera amorcé, renforcé, maintenu, la Révolution nationale trouvera son compte et l'œuvre du Maréchal son épanouissement.

L'Union départementale de la Corrèze que préside avec une rare et ferme autorité Joseph Lacoste, possède une organisation administrative qui, tout en permettant le contrôle rigoureux de chacun, de ses rouages, a évité l'écueil d'une action trop centralisée. Elle laisse, à chacun de ses échelons, une initiative très complète à chacun de ceux qui doivent porter la responsabilité de leur domaine déterminé, et permet ainsi une large utilisation des bonnes volontés et des compétences qui doivent toujours être largement utilisées.

Il restait à assurer la propagande dont Andrieu a pris la direction départementale avec ses trois bureaux ; l'un chargé de l'administration et de la gestion des fonds, le second des renseignements, le troisième de la publicité, des conférences de propagande et de la presse. Cette direction départementale s'appuie enfin, sur des chefferies cantonales et des chefs de propagande communaux.

De la sorte, tous les éléments actifs nécessaires de la Révolution nationale dans le cadre départemental, Secours national, secrétariat général de la Jeunesse, propagande Régionaliste dont la direction reste indépendante, trouvent les occasions journalières d'assurer avec le siège de la Légion des contacts indispensables dans un esprit d'entente commune et d'action générale dont chaque œuvre peut se féliciter pour son propre compte, et dont la collectivité départementale tire le plus grand profit. C'est à ce prix et à ce prix seulement, que la Légion fera pénétrer l'esprit de la Révolution Nationale dans les couches profondes du pays et que l'œuvre du Maréchal retrouvera les possibilités de cette restauration à laquelle doivent se dévouer jusqu'à la mort les Légionnaires.

Il en est de même dans le Cantal, où les rassemblements Légionnaires ont été aussi denses et enthousiastes. Dans les chef-lieux cantonaux ou d'arrondisement, le pouvoir civil et la Légion ont donné la mesure d'une entente totale dont bénéficie la population tout entière. L'exemple vient de haut, puisque le Préfet de ce département, légionnaire de qualité, en fait et en esprit, a placé, sous le signe de la devise « Travail, Famille, Patrie » son action administrative, ayant visité, lui-même, chacune des communes de son département, s'appuyant partout sur une organisation légionnaire que le président départemental Cazaud a réussi avec bonheur.

C'est sans doute pour cette raison que la traversée de deux départements où sont groupées autour du Préfet et de la Légion, toutes les activités, nous a permis d'assister à des spectacles émouvants; pas un hameau, pas une maison isolée, pas un village, à l'entrée duquel les habitants n'aient rassemblé leurs écoles, leurs notables, leurs légionnaires, qu'ils soient agriculteurs, artisans ou ouvriers, confondant leurs préoccupations et leurs espoirs dans la pensée unique du Maréchal avec le seul souci de servir la cause sacrée de la seule France.

La Croix de guerre 1939-40

Citations accordées par l'armée de l'Air

Le « Journal officiel » du 17 mai 1941, publie une instruction fixant, en ce qui concerne l'armée de l'Air, les conditions d'attribution de la nouvelle Croix de guerre instituée par le décret du 28 mars 1941, dont texte ci-après :

Vichy, le 13 mai 1941.

1° *Les conditions d'attribution de la nouvelle Croix de guerre instituée par le décret du 28 mars 1941 sont celles définies par le décret du 4 octobre 1939* (Journal Officiel *du 5 octobre 1939*), *et l'instruction du 5 décembre 1939* (Journal Officiel *du 9 décembre 1939*) *relatifs à l'attribution de la Croix de guerre 1939.*

En ce qui concerne les récompenses accordées par les autorités de l'Armée de l'Air, seules donneront droit, de plano, au port de la nouvelle Croix de guerre les croix de la Légion d'honneur et les médailles militaires accordées pour faits de guerre et comportant l'attribution de la Croix de guerre avec palme, figurant aux ordres de la série « D » du secrétariat d'Etat à l'Aviation.

Pour toutes les autres citations, des listes successives publiées à partir du 25 mai 1941, au « Journal Officiel » (pagination spéciale) feront connaître les citations homologuées par le secrétaire d'Etat à l'Aviation sur proposition de la commission de revision des citations, avec indication du droit au port, sur la nouvelle Croix de guerre, des palmes ou étoiles correspondantes.

Les militaires titulaires de plusieurs citations pourront figurer sur plusieurs listes différentes.

2° *Celles des citations antérieurement accordées, qui ne donneront pas droit au port de la Croix de guerre prévue par le décret du 28 mars 1941, pourront être maintenues à leurs bénéficiaires; dans ce cas, elles demeureront inscrites sur leurs pièces matriculaires dans les mêmes conditions que les citations visées au premier alinéa du paragraphe « Citations, lettres d'éloges » de l'instruction du 15 mars 1934, modifié le 5 décembre 1939 (B.O. p.p. p. 5684).*

Le libellé sera accompagné de la mention : « Ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre. »

Le maintien de ces citations fera l'objet de notifications individuelles par les soins du secrétaire d'Etat à l'Aviation.

3° *A partir du 1er juin 1941, les titulaires de l'ancienne Croix de guerre 1939 qui continueront à porter l'insigne ou le ruban de boutonnière de cette décoration supprimée seront susceptibles de poursuites pour port illégal de décorations.*

Le Secrétaire d'Etat à l'Aviation,
Général BERGERET.

Commission de révision des citations

On nous communique :

La Commission de révision des citations a été instituée pour examiner la valeur des citations accordées à l'occasion de la guerre 1939-40 et proposer au Ministère l'homologation de celles qui lui paraissent justifier le droit au port de la Croix de guerre. Elle n'a donc à examiner que les citations déjà accordées.

Par contre elle n'est pas qualifiée pour étudier les propositions de nouvelles citations. *Celles-ci sont du ressort de la Section du personnel de l'Etat-Major de l'Armée.*

La Médaille Coloniale avec agrafe « Côte des Somalis »

Le « Journal Officiel » du 9 mai 1941 publie le décret suivant :

Art. 1er. — *Peuvent prétendre à la médaille coloniale avec agrafe en argent « Côte des Somalis » les personnels militaires ayant participé de manière effective aux missions terrestres ou aériennes de guerre exécutées lors des opérations qui se sont déroulées du 11 au 25 juin 1940 aux frontières de la Côte Française des Somalis.*

Art. 2. — *Le général d'armée, ministre secrétaire d'Etat à la Guerre, le général de brigade aérienne, secrétaire d'Etat aux Colonies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.*

Fait à Vichy, le 2 mai 1941.

Ph. PETAIN.

Etablissement des actes de décès des militaires décédés des suites d'événements de guerre

Le « Journal Officiel » du 12 mai publie le texte ci-après de la loi du 24 avril 1941 :

Article premier. — Jusqu'à une date qui sera ultérieurement fixée par décret et dans les cas d'identification certaine, les fonctionnaires de l'intendance, désignés à cet effet par le secrétaire général des anciens combattants, pourront établir les actes de décès des militaires décédés des suites d'événements de guerre pendant la période du 10 mai au 25 juin 1940.

Art. 2. — Les actes de décès seront rédigés conformément aux dispositions de l'article 79 du code civil. Ils seront transcrits sur les registres de l'état civil de la mairie du dernier domicile du défunt et, à défaut de dernier domicile connu, à la mairie du 1er arrondissement de Paris. Au cas de lacunes ou d'erreurs ne créant pas de doute sur le fait du décès ni sur l'identité du militaire décédé, ils pourront être l'objet d'une rectification administrative qui interviendra suivant la procédure prévue par le décret-loi du 18 novembre 1939.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au « Journal Officiel » et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 24 avril 1941.

PH. PETAIN.

***

A la suite de la publication du décret-loi ci-dessus, M. le Secrétaire général aux Anciens Combattants a communiqué la note suivante :

Par décret du 24 avril 1941, le secrétaire général des anciens combattants est habilité à dresser les actes de décès des militaires décédés au cours de la guerre 1939-1940. Les familles des militaires dont le décès est certain et pour qui aucun acte de décès n'a été dressé, pourront en obtenir l'établissement en adressant au Secrétariat général des Anciens Combattants, service de l'état civil, 37, RUE DE BELLECHASSE, A PARIS, POUR LA ZONE OCCUPEE ; 45, AVENUE D'ITALIE, A CLERMONT-FERRAND, POUR LA ZONE LIBRE, les indications et documents suivants :

1. **Nom, prénoms, grade, régiment, numéro de recrutement, lieu d'inhumation ;**
2. **Expédition complète de l'acte de naissance du militaire ;**
2. **Expédition de l'acte de mariage s'il y a lieu ;**
4. **Indication du dernier domicile ;**
5. **Adresse très exacte de la famille.**

En ce qui concerne les militaires tombés en Belgique, le ministère de l'Intérieur belge procèdera à l'établissement des actes de décès dans les mêmes conditions.

Les Initiatives Départementales

LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE RÉNOVATION NATIONALE DE LA LÉGION DES ALPES-MARITIMES

(Suite de l'article publié dans la Légion *du 20 avril)*

ORGANISATION

Le Centre d'Etudes de Rénovation Nationale comprend deux organismes (bien entendu cette division peut se modifier selon les nécessités).

1° Un centre d'études et de travail examinera les principes d'action nécessaire : action familiale, professionnelle, économique, nationale.

Organisme d'action efficace pratique, pouvant éventuellement travailler en liaison avec les autorités administratives, il faut concevoir ce centre comme un bureau d'études, de suggestions, d'initiatives pour des problèmes locaux comme nationaux. Il pourra comporter s'il s'avère utile différentes sections d'ordre professionnel par exemple. Ce centre s'adressera aux dirigeants, aux responsables, à ceux qui jouent un rôle actif dans la vie du pays.

2° Un institut assumera la tâche de redresser la pensée française de la littérature à la vie sociale, de la politique à la science. Il préparera la voie de l'Université nouvelle qui formera des hommes au lieu d'éduquer des citoyens. Cet institut s'adressera à tous mais plus particulièrement aux Jeunes. Il comportera des séries de conférences dans tous les domaines de l'esprit.

Les Conférences du C.E.R.N. ont lieu les jeudis et samedis à 17 h. 30, à la grande salle de la Chambre de Commerce, boulevard Carabacel, Nice. Certaines séances pourront avoir lieu au Centre Universitaire Méditerranéen, 65, Promenade des Anglais.

Les Collaborateurs du Centre sont : MM. le Dr Papin ; Musso, agrégé de l'Université ; Chaix-Ruy, agrégé de l'Université ; Luccioni, agrégé de l'Université ; Eurin, agrégé de l'Université ; Guillermou, agrégé de l'Université ; Onimus, agrégé de l'Université ; le Dr Guiberteau ; Le Veneur, architecte-décorateur ; Giaume, docteur en droit ; Flécheux, avocat au barreau ; Lapeyre, Guillain, Sourdillat, directeur, agrégé de l'Université.

Le C.E.R.N. comporte plusieurs cycles d'études :

Cycle d'histoire et de politique.
Cycle de la vie littéraire.
Cycle de la famille et de la substance française.
Cycle d'énergie spirituelle et de morale sociale.
Cycle d'études économiques et sociales.
Cycle de l'ordre juridique.
Cycle d'esthétique française.
Cycle de la vis scientifique.
Cycle de la vie spirituelle et religieuse.

Faute de place, nous ne pouvons à notre grand regret publier aujourd'hui la liste et les sujets des conférences que comporte ce beau programme d'études. Nous nous efforcerons d'y revenir.

Nous sommes certains que les dirigeants de la Légion qui voudraient se procurer ce programme n'ont qu'à s'adresser au C.E.R.N. de la Légion, à Nice, pour le recevoir.

A titre d'exemple, nous donnons seulement le sommaire du *cycle d'histoire et de politique* et les conférences qui s'ensuivent :

« Ce cycle doit refaire l'unité de l'histoire française pour asseoir les bases vraies de l'instinct national. Il doit restaurer la Politique : « art de gouverner les hommes conformément à leur intérêt le plus général et le plus élevé ». (Maréchal Pétain. — La politique sociale de l'avenir).

CONFÉRENCES

1° La lumière sous le boisseau : doctrine et histoire officielles.
2° La dictature des mythes : révolution et démocratie.
3° L'évangile de la liberté : le Citoyen contre lui-même.
4° Un curieux animal : le Français moyen.
5° *Malheur des Français.*
A. — La mystification libérale.
B. — L'individualisme meurtrier.
C. — Le déclin des caractères.
B. — Le crépuscule des âmes.
6° *Heur des Français.*
A. — Pensée organisatrice et gouvernement national — Louis XIV.
B. — La France du XVIIIe siècle.
7° *Les vraies grandeurs de la France.*
A. — Les personnalités créatrices de Saint Louis à Lyautey.
B. — Les leçons d'énergie : la paysannerie française, la chevalerie, l'épopée coloniale, l'épopée canadienne.
C. — La conquête spirituelle : l'Europe française, les Missions françaises. — Ce que l'Etranger doit à la France.
8° *La glèbe et le timon.*
A. — Les assises de la Nation française.
B. — Le sentiment politique et social des Français, ses variations.
C. — Les bases de la France nouvelle.
D. — Les valeurs du nationalisme français ; le nationalisme intégral.
E. — Loin des jeux des politiciens: la politique naturelle.
F. — L'armature matérielle et spirituelle du pays.
G. — Au-dela de la Patrie.

La Carte du Combattant

Attention au délai !

Le Secrétariat général aux anciens combattants communique :

Une loi en date du 30 mars 1941, parue au « Journal officiel » du 10 avril 1941, a fixé un délai de 2 mois, à dater de cette publication, pour la présentation des demandes de cartes du Combattant pour les opérations de guerre antérieures à la guerre 1939-1940.

Ce texte ne vise strictement que les demandes nouvelles formulées en application de l'article 2 du décret du 1er juillet 1930, à l'exclusion, par conséquence, de toute requête présentée, soit au titre de l'article 4 dudit décret, soit pour faits nouveaux aux fins de révision d'une décision antérieure.

Par ailleurs, il n'est pas applicable aux candidats éventuels actuellement prisonniers de guerre.

En raison, notamment, des difficultés actuelles de communication, les postulants ont intérêt à donner date certaine à leur demande en l'adressant, par lettre recommandée, à l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation de leur résidence, qui fera le nécessaire auprès des autorités appelées à statuer.

Adressez votre abonnement

à **" La Légion "**

UN AN : 20 Francs

Compte chèque postal :

Publications de la Légion française des Combattants

Hôtel de Séville, Vichy (Allier)

Clermont-Ferrand 297-12

« A LA FRANÇAISE »

(Tournée théâtrale de la Légion)

Cette tournée théâtrale continue à soulever l'enthousiasme, partout où elle passe.

C'est un magnifique spectacle qu'il faut voir et où il faut amener ses amis.

Les bénéfices en sont versés aux œuvres légionnaires.

Quand la tournée viendra dans votre ville, sachez que votre concours lui est indispensable et que tous les chefs doivent contribuer de toutes leurs forces à son succès.

Ils n'auront pas à le regretter !

Un discours du général LAURE aux Légionnaires Marseillais

Pourquoi vous qui, constituant la Légion des braves, n'avez pas craint les balles, les obus et les bombes, redouteriez-vous cet avenir qui nous apparaît encore chargé de nuages ?

Un témoignage officiel britannique

LES CHIFFRES COMPARÉS DES PERTES ANGLAISES ET FRANÇAISES

Au fur et à mesure que les mois ont passé, le public s'est fait une idée plus précise des pertes subies par notre armée au cours de la guerre qui prit fin en juin 1940. On sait aujourd'hui que la France pleure 100.000 de ses enfants et que 1.800.000 sont prisonniers. Par contre, nul n'avait jamais fixé le montant des pertes de nos anciens alliés. Après une année de silence, voici pourtant venir des renseignements officiels. L'agence Reuter annonce en effet qu'un porte-parole du gouvernement a donné à la Chambre des communes le chiffre des pertes britanniques sur le front occidental et en Norvège. Nous reproduisons textuellement sa déclaration :

L'effectif total des troupes britanniques envoyées en France a été de 437.000 hommes. 384.000 d'entre eux ont pu être évacués, 40.000 ont été faits prisonniers.

Les effectifs envoyés en Norvège se sont élevés à 23.800 hommes 22.600 ont été évacués et 95 ont été faits prisonniers.

Une simple soustraction va nous permettre de tirer de cette statistique officielle la conclusion qui s'impose :

en France, l'armée britannique a perdu 13.000 hommes ; en Norvège, elle en a perdu 1.105. Total général: 14.105 Anglais tués contre 100.000 Français, et 40.095 prisonniers anglais contre 1.800.000 Français.

Cette statistique fait comprendre mieux que tous les arguments dans quelles conditions la guerre s'est poursuivie et quelle fut, jusqu'à l'armistice, la part respective de l'effort des deux peuples.

Légionnaires,

Cinq mois se sont écoulés déjà depuis que vous avez solennellement prononcé votre serment devant le maréchal Pétain qui n'a pas oublié la gravité de votre geste, la sincérité de votre foi, l'enthousiasme de votre accueil. Vous avez été fidèles à la parole donnée et vous le resterez toujours.

« VOTRE SOIF DE DEVOUEMENT EST INASSOUVIE... »

Compréhensifs et généreux, vous êtes grossis maintenant de l'apport de vos jeunes camarades de 1939-40 et vous les avez accueillis comme des frères. Votre affection pour eux est d'autant plus grande qu'ils n'ont pas été, comme vous, couronnés de lauriers et que, trop nombreux, ils sont aujourd'hui retenus prisonniers dans des camps lointains où ils endurent avec stoïcisme la terrible épreuve de la séparation. Jeunes, mettez avec confiance votre main dans celle de vos anciens. C'est l'un de vous, François Valentin, qui vous dirige tous avec une splendide ardeur et une autorité incontestée. Rehaussez hautement votre front qui n'a point à rougir, car nous vous avons vu aussi à l'œuvre et dans les combats inégaux où vous avez été engagés vous avez rempli votre tâche avec la même résolution que vos aînés. Je dirai même plus : votre soif de dévouement est inassouvie et vous nous paraissez comme une précieuse réserve au seuil de l'avenir qui s'ouvre devant nous. Pourquoi vous qui, constituant la légion des braves, n'avez pas craint les balles, les obus et les bombes, redouteriez-vous cet avenir qui nous apparaît encore chargé de nuages ?

« VOUS VAUDREZ PAR CE QUI VOUS A RENDU FORTS SUR LES CHAMPS DE BATAILLE... »

Refuseriez-vous de vous prévaloir de ces vertus qui vous donnent droit au respect et à l'admiration de vos concitoyens? Vous allez avoir à vous engager dans une lutte très difficile, celle de la restauration française, et vous surmonterez les obstacles qui se dresseront sur vos routes. Et vous vaudrez par ce qui vous a rendu forts sur les champs de bataille. Comme vous étiez sous le feu, vous demeurerez unis fraternellement entre vous, sachant que l'on ne peut rien réussir sans le coude à coude des corps et l'intime interpénétration des âmes. Et vous ne comprendrez même plus que vous ayez jamais pu vous comporter autrement quand le malheur, dont nous souffrons depuis un an, nous a rapprochés les uns des autres. Vous vous souviendrez que les vrais chefs sont ceux qui s'imposent par leur valeur, comme vous l'a dit le Maréchal à Saint-Etienne, et non des meneurs toujours prêts à exploiter, pour réveiller la lutte des classes, l'obéissance aveugle ou naïve des auditeurs. Votre discipline sera celle de l'intérêt général et vous serez les premiers à le comprendre, à en donner l'exemple, vous qui êtes, par définition, des hommes de dévouement et de désintéressement. Vous continuerez, comme quand vous étiez soldats, à servir un idéal ; de ce mot qu'ont parfois renié certaines philosophies et que le matérialisme des appétits de jouissance trouve vide de sens, vous ne sourirez pas, car votre cœur défaillant au moment du danger en a éprouvé le bienfaisant dynanisme. Celui qui va mourir veut par son dernier acte se rendre digne de sa famille qu'il va faire pleurer, par son sacrifice de sa patrie qu'il va quitter et du Dieu de sa jeunesse dont il s'était parfois détourné. Et quand il a surmonté l'épreuve, ce qui est votre cas à tous, légionnaires ici présents, il se souvient des sentiments que lui avait inspirés l'approche de la mort.

« COMPAGNONS DU MARECHAL... »

Voilà pourquoi vous êtes une élite, mes camarades. Voilà pourquoi, partout où vous vous réunissez, on vient écouter votre leçon et s'associer à l'œuvre de redressement pour laquelle le Maréchal vous a fait ses compagnons. Entraînez la masse vers les objectifs qui vous sont désignés, une meilleure justice sociale permettant aux patrons, aux collaborateurs et aux ouvriers de mettre en commun leur compétence et leur bonne volonté pour la réussite de leur entreprise, assurant à tous ceux qui retournent les champs les moyens d'en multiplier les fruits et d'en faciliter la consommation pour la collectivité. La consolidation et une nouvelle fécondité de vos foyers avec, pour vos nombreux enfants, la virile éducation pratique, intellectuelle, spirituelle, que parents et maîtres, pleinement d'accord, vous vous efforcerez de leur donner, pour tous enfin une vie probe, active, généreuse, digne des pionniers qui ont créé cette grande cité et perpétué son rayonnement.

« VOUS SOUFFRIREZ ENCORE... »

Avant que tout ceci soit réalisé, vous souffrirez encore, vous continuerez à savoir souffrir et vous aiderez ceux qui sont, en l'espèce, moins expérimentés que vous. Vous pratiquerez, s'il le faut, la vertu de la patience, qui n'est point spécialement vôtre, quand le Maréchal vous prescrira de le faire à son exemple et quand, à sa demande, vous aurez parfois à ronger votre frein. Ayez une confiance totale en votre chef. Fermez vos oreilles aux voix mensongères et n'écoutez que lui, car il est le conservateur et le garant non pas seulement de l'union, mais de l'unité de la France et de son empire. Il est le continuateur de Jeanne d'Arc, la douce et sainte héroïne, que nous célébrons aujourd'hui cinq siècles après qu'elle nous a ressuscités d'une des morts de notre histoire « Vive labeur ! » disait Jeanne d'Arc ; « au travail ! » redit Pétain. Par Jeanne et par Pétain, avec vous, légionnaires, le jardin français renaît et bientôt refleurira.

FAIRE LA RÉVOLUTION QU'EST-CE QUE C'EST ?

BEAUCOUP de gens n'ont dans l'esprit, lorsqu'on leur parle de révolution, que barricades, coups de fusils, guerre civile.

Il est certain que c'était le sort qui nous attendait si notre Maréchal n'y avait mis le holà !

Un pays ne se roule pas dans la fange en excitant toutes les passions les plus basses et en supprimant tout idéal, sans qu'un jour ou l'autre, surtout quand ce pays est la France, une réaction, d'autant plus violente que l'on est tombé plus bas, ne se fasse.

Mais il faut détromper les gens et les faire revenir de leur erreur.

Si le mot « Révolution » dans Littré, a neuf significations, il n'en est point d'autre pour dire : changement total de manière de gouverner un Etat.

Or donc, le mot dit bien la chose à faire, s'il n'en indique pas les moyens.

Il ne s'agit pas de marcher sur la tête et de prendre systématiquement le contrepied de tout ce qui a existé, non.

Il faut prendre une à une les erreurs d'un passé de farniente égoïste d'un régime qui instituait le règne de « la combine », et saper leurs causes dans leur fondement.

Mais il faut arracher l'ivraie sans déterrer le moindre épi.

Tâche délicate entre toutes. Aussi est-ce avec lenteur que les événements avancent, mais avec sûreté et rectitude.

La Légion des Combattants doit être l'armée vigilante de cette lutte sans merci contre tous les abus, de cette croisade sacrée de restauration de la pensée française, du cœur français, de l'honnêteté, de l'âme française.

Il est plus facile de donner des coups et d'en recevoir que de se servir de la persuasion, de l'exemple, et de la morale pour attaquer les torts et pourfendre les ignominies.

Aussi, camarades Légionnaires, quels que soient votre âge et votre origine, forgez vos armes ; pour cela faites d'abord la révolution en vous-mêmes, une petite révolution de palais dans votre for intérieur ; aguerrissez-vous, et pour être plus sûrs du succès, faites comme le sportif, qui avant de donner un effort, se met à l'entraînement.

La Révolution à faire doit atteindre des racines profondes. C'est toute une éducation morale à refaire, qu'il s'agisse du potentat, du noble, du bourgeois, du rentier, du fonctionnaire, du paysan, de l'ouvrier, de l'employé.

Notre révolution n'aura triomphé que :

Quand tout Français aura au cœur l'amour de son pays, quand cette idée aura la totale prépondérance sur toutes les autres et ira jusqu'au sacrifice.

Quand l'égoïsme natif fera place au désir d'entr'aide, désir sans arrière-pensée.

Quand l'individualisme ne fera plus de chacun des hommes autant de places fortes ennemies de leurs voisines.

Quand l'envie ne rongera plus le cœur des uns, l'orgueil celui des autres.

Quand les Français seront frères et se tendront une main loyale et franche, quelle que soit leur position sociale.

Quand enfin le culte de la famille sera revenu à ce qui en avait fait, chez nos ancêtres, une seconde religion.

Alors, le terrain sera prêt à recevoir la bonne semence.

Ce ne sera pas l'âge d'or, mais l'âge du travail tranquille et la parole du Christ donnera sa suprême béatitude : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

Ce sera vraiment une Révolution !

Pour en arriver là, y a-t-il un miracle à accomplir ? S'il en était ainsi ce serait folie de l'entreprendre.

Un effort soutenu, un exemple permanent et sans aucun respect humain, des vertus que l'on voudrait voir pratiquer aux autres, une énergie qui ne se dément jamais, une discipline organisée et respectée, le tout solidement chevillé dans un cœur bien Français, seront les armes victorieuses d'un combat dont le salut de la France est le prix.

Mais, diront les timorés, car même chez ceux qui eurent leurs heures de gloire sur les champs de bataille on en trouve : « Vous voulez de nous que nous soyons des surhommes ? » Non, des hommes, tout court, comme nous sommes des Français, tout court et rien de plus.

Si le courage civique qu'il nous faut montrer est exigeant, pensons justement que nous n'avons jamais manqué au courage militaire.

C'était pour la France que nous risquions de nous « faire crever la peau ».

C'est pour la France qu'il est impérieux de faire l'effort énorme sur nous-mêmes et pour les autres. Cet effort fera, sans guerre civile, une complète « Révolution ».

G. CLAUSELS.

UN BON LÉGIONNAIRE :

— écoute chaque jour Radio-Légion,

— lit et fait lire **Le Légionnaire,**

— s'abonne à la revue mensuelle illustrée, **La Légion,**

— porte l'insigne de la Légion,

— donne chaque semaine un peu de son temps à la Légion,

— sert, au foyer, dans la profession, dans la cité, l'idéal de la Légion,

— est un exemple de probité, de générosité, de désintéressement et de civisme, pour l'honneur de la Légion.

NOMENCLATURE
de nos publications et articles de propagande

1° NOS PUBLICATIONS

« **Le Légionnaire** » journal mensuel paraissant sur 6 pages (service assuré à tous les Légionnaires et Amis de la Légion).

Revue « **La Légion** » Revue illustrée mensuelle paraissant sur 32 pages le premier de chaque mois.

Prix de l'abonnement	fr.	62 »
Pour les légionnaires	—	52 »
Au numéro	—	6 »

Bulletin officiel mensuel « **La Légion** » organe officiel de la Légion paraissant sur 16 pages, le 15 de chaque mois. Abonnement ..... fr. 20 »

Almanach de la Légion, Edition 1941 ... fr. 10 »

Pour les légionnaires ..... — 7 50

2° Articles de propagande à titre gratuit

AFFICHES ET AFFICHETTES

— Français « Souviens-toi » 21 × 27.
— Révolution nationale 30 × 38.
— Accaparer c'est fausser le ravitaillement 31 ×40.
— Message du Maréchal Pétain du 10 octobre 1940 encadrement tricolore 28 × 38.
— Critiquer, récriminer 31 × 40.
— Acheter, stocker égoïstement 31 × 40.
— Allocution radiodiffusée du 30 octobre 1940 31×40.
— « Vive Pétain, Vive la France » 27 × 36.
— Message du Maréchal Pétain du 11 octobre 1940 38 × 58.
— Appel aux travailleurs, Saint-Etienne 1er mars 41, 38 × 60.
— Aux Français, paroles du Chef 60 × 100.
— Français, le Chef de l'Etat vous parle 80 × 120.

BROCHURES

— Appels du Maréchal (des 16 juin 40 au 30 oct. 40 inclus).
— Appels et messages aux Français du Maréchal (des 16 juin 40 au 19 mars 41 inclus).
— Travailleurs, voici la preuve qu'on ne t'oublie pas.
— Un service de placement actif.

3° Articles de propagande à titre onéreux

Nouveau tarif en vigueur depuis le 19 Mai 1941

	Prix de facturation par la Centrale	Prix de vente imposé
CARTES POSTALES		
a) Sepia n° 11, le Maréchal en pied de face avec texte	0.40	0.60
Sepia n° 21, le Maréchal tête nue de profil	0.40	0.60
Sepia n° 87, le Maréchal buste avec képi trois-quart	0.40	0.60
Sepia n° 88, le Maréchal assis à son bureau	0.40	0.60
Sepia n° 89, le Maréchal buste avec képi face	0.40	0.60
b) Tricolore n° 94, le Maréchal buste de face avec képi, cadre tricolore	0.70	1.00
NEOGRAVURES		
a) 28 × 37 n° 81, le Maréchal en pied de face	3.75	5.00
28 × 37 n° 82, le Maréchal buste képi de trois-quart	3.75	5.00
28 × 37 n° 83, le Maréchal, tête nue profil	3.75	5.00
b) 55 × 75 n° 91, le Maréchal en pied de face	7.50	10.00
55 × 75 n° 92, le Maréchal, buste képi de 3/4	7.50	10.00
55 × 75 n° 93, le Maréchal, tête nue de profil	7.50	10.00

Abonnez-vous
et FAITES ABONNER VOS AMIS
à la revue mensuelle illustrée
LA LEGION
Tous les détails en page 15 et 16

PHOTOS TIRAGES DIRECTES

a) 18 × 24 n° 62, le Maréchal, buste képi 3/4 à gauche	13.00	15.00
18 × 24 n° 72, le Maréchal, buste képi profil à droite	13.00	15.00
b) 24 × 30 n° 16, le Maréchal, en pied de face	25.00	30.00
24 × 30 n° 23, le Maréchal, tête nue profil	25.00	30.00
24 × 30 n° 44, le Maréchal, assis à son bureau	25.00	30.00

AFFICHES

Notre drapeau reste sans tâche, par Ambroselli (1) 80 × 120	1.50	1.50
Paroles du Maréchal, 60 ×95	4.00	6.00
Le Maréchal en couleurs (procédé Draeger) 80 × 120 N° 95	11.00	15.00
Le Maréchal Pétain, par Ambroselli, avec biographie 44 × 55	3.50	5.00
Le Maréchal, sans biographie, 44 × 55	3.50	5.00
Le Maréchal, en noir, assis à son bureau légende « Suivez-moi », n° 86	8.00	10.00

(1) *Un tirage de luxe de cette affiche a été fait à part. (Voir additif).*

PORTRAITS

Portrait en couleur du Maréchal (procédé Draeger) vendu au profit du Secours national (exclusivité pour la Légion)	9.75	15.00

BROCHURES

Le Maréchal de France Philippe Pétain	4.00	4.50
L'Œuvre du Maréchal	3.00	5.00
Mémorial de France	7.20	12.00
Mémorial de l'Empire	7.20	12.00

LIVRES

Au service de la Paysannerie, de M. P. Caziot	7.50	12.00
Les grands paysans de France, de M. A. Piot	7.50	12.00
L'Espoir Français « La tragique aventure »	1.25	1.50
« L'œuvre constructive du Maréchal ».	1.25	2.00
« Toute la France derrière le Maréchal »	1,50	2.00
« L'Ordre nouveau, n° 334 »	1.75	3.00
« Pourquoi nous avons été battus », n° 339	1.50	2.00
n° 340	1.50	2.00
n° 341	1.50	2.00
La Fête du Travail, n° 342	1.50	2.00

PAPILLONS

Noirs (12 formules légionnaires) le cent	28 »	32 »
Tricolores (32 formules générales) le cent	17 »	20 »

PARTITIONS MUSICALES

Marche de la Légion (Piano)	3.00
— (Orchestre)	10.00
Forte-Mines : Philippe Pétain (corps de 5 couleurs différentes)	3.50

Toutes les commandes doivent être centralisées par l'Union Départementale.

Le Directoire ne peut répondre aux demandes des Sections.

LE vrai remède au capitalisme ce n'est pas le communisme, c'est le christianisme...

Le jour où, dans un pays comme la France, tous ceux qui se réclament du christianisme positif ou de la civilisation chrétienne auront compris, et, comme on dit, REALISE que la véritable honnêteté ne consiste pas tant à respecter la richesse qu'à respecter la pauvreté, que, dans l'ordre économique, il y a des libertés oppressives et des contraintes libératrices, que le principe de la propriété absolue et illimité — entre les mains de l'individu, de la société ou de l'Etat, peu importe — est un principe à la fois anti-chrétien et anti-humain, que la dignité de l'homme réside dans la libre acceptation de la nécessité du travail et dans la transformation du travail et une discipline ordonnée à la vie spirituelle, ce jour-là, le problème posé par le communisme ne sera pas tant résolu qu'éliminé, et la voie redeviendra libre pour la création d'un ordre à la fois nouveau et traditionnel où les légitimes exigences de l'individu et de la personne se concilieront et se composeront avec celles de la société et de l'état.

René GILLOUIN

(*Les Cahiers de la Jeune France*).

ADDITIF

à la nomenclature des articles de propagande à titre onéreux

Tirage de luxe, des affiches « Notre drapeau reste sans tâche » par Ambroselli.

450 exemplaires à part sur papier d'Auvergne (travaillé à la main) avec filigrane du Maréchal, coloriés au pochoir et à la main. prix de fact. par la Centr. : 75 fr. prix de vente imposé : 100 francs.

50 exemplaires sur papier d'Auvergne (travaillé à la main) avec filigrane du Maréchal, tirage en 2 états : 1 état colorié au pochoir et main, 1 état en noir. Prix de fact. par la Centr. : 175 francs ; Prix de vente imposé : 250 fr.

5 exemplaires hors commerce, tirage en quatre états sur pur chine de mûrier.

Un tirage en noir avant la lettre.

Un tirage en noir après la lettre.

Un premier état du bois avant retouches.

Un exemplaire définitif.

Auxquels s'ajoutent tous les états de l'affiche.

Ces exemplaires seront numérotés avec justification de tirage.

Ils seront mis, soit aux enchères, soit en loterie ou vendus par tout autre moyen similaire.

TEXTES LÉGISLATIFS

à connaître

Journal officiel du 4 mai 1941.

— N° 1705. Loi du 18 avril 1941, modifiant la loi du 27 décembre 1940, relative à la résiliation des contrats de travail pour suppression d'emplois ou réduction d'activité des entreprises. (p. 1894).

— Loi instituant en Algérie un prélèvement temporaire sur les excédents des bénéfices réalisés à compter du 1er septembre 1939, par les entreprises relevant de la cédule des bénéfices industriels et commerciaux (rectificatif) (p. 1895).

Journal officiel du 5 mai 1941.

— N° 1.620. Lois du 12 avril 1941 relative à la revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés bâties (p. 1903).

Journal officiel du 6 mai 1941.

— N° 1.803. Loi du 23 avril 1941 portant organisation générale des services de police en France (p. 1917).

— N° 1.805. Loi du 23 avril 1941 fixant les effectifs des personnels de la police nationale (p. 1918).

— N° 1.816. Loi du 24 avril 1941 relative à la date d'extinction des effets des locations et réquisitions d'usage par suite de circonstances de guerre (p. 1920).

Journal officiel du 7 mai 1941.

— N° 1920. Loi du 30 avril 1941 portant organisation du service du machinisme agricole (p. 1932).

— Arrêté du 5 mai 1941 fixant le prix des porcs (p. 1935).

— Arrêté du 15 avril 1941 relatif à l'accomplissement du stage dans les chantiers de la jeunesse par les jeunes gens résidant à l'étranger (p. 1940).

Journal officiel du 9 mai 1941.

— N° 1.603. Loi du 10 avril 1941 prorogeant les pouvoirs des conseils municipaux des communes de plus de 2.000 habitants (p. 1970).

— Arrêté du 7 mai 1941 portant création de concours pour le recrutement des professeurs et moniteurs d'éducation physique et sportive (p. 1976).

Journal officiel du 8 mai 1941.

— N° 1.960. Décret du 2 mai 1941 portant attribution de la médaille coloniale avec agrafe « Côte des Somalis » (p. 1965).

Journal officiel du 11 mai 1941.

— N° 1.812. Loi du 24 avril 1941 portant création d'un tribunal spécial pour juger les auteurs d'agressions nocturnes (p. 1998).

Journal officiel du 12 mai 1941.

— N° 1814. Loi du 24 avril 1941 relative aux actes de décès des militaires décédés des suites d'événements de guerre (p. 2013).

Journal officiel du 13 mai 1941.

— Arrêté du 8 mai 1941 autorisant les membres des associations de jeunesse à porter des insignes représentatifs de leur groupement déposés au ministère de l'Intérieur (p. 2023).

Journal officiel du 16 mai 1941.

— N° 1.761. Loi du 19 avril 1941 relative à la reconstruction des immeubles et à la reconstitution des exploitations agricoles totalement ou partiellement détruits par les inondaions survenues au mois d'octobre 1940 (p. 2062).

— N° 2.146. Décret du 15 mai 1941 portant création d'un conseil d'études économiques (p. 2068).

— N°s 1.904, 1.905, et 1.906. Décrets du 5 mai 1941 relatifs au recrutement des indigènes algériens, tunisiens et marocains (p. 2071).

Journal officiel du 17 mai 1941.

— Instruction fixant, en ce qui concerne l'armée de l'air, les conditions d'attribution de la nouvelle Croix de guerre (p. 2090).

UNITÉ FRANÇAISE

Les Français savent que leur destin est dans leur courage et leur persévérance.

Maréchal PÉTAIN
Appel du 23 juin 1940

Service de Ventes de la LÉGION

PORTRAIT EN COULEURS DU MARÉCHAL

Chefs de propagande et propagandistes de l'œuvre!

ORGANISEZ LA VENTE DES PORTRAITS EN COULEURS DU MARECHAL

Chaque foyer français doit en posséder un.

Ce portrait est vendu au profit du Secours National.

La Légion Française des Combattants a obtenu l'exclusivité de vente.

Le Mémorial de France

Il a été tiré de cet ouvrage une édition spéciale pour la Légion au prix de 12 francs (Prix de vente aux légionnaires).

L'intérêt que suscite ce livre est indiscutable. Il montre que les Combattants de 1939-40 ont su se battre et que leur valeur guerrière n'est pas inférieure à celle de leurs aînés.

ADRESSEZ VOS COMMANDES A VOTRE UNION DEPARTEMENTALE

Le Mémorial de l'Empire

« Le Mémorial de l'Empire » à la gloire des Troupes Coloniales (1).

Sous ce beau titre, le capitaine G. Bonnet, de l'Infanterie Coloniale, a réuni les récits de quelques faits d'armes de la campagne de France, à la gloire des Troupes Coloniales.

Aucun témoignage de la solidarité de l'Empire avec la métropole ne pouvait être plus probant que ces quelques récits choisis au hasard et qui montrent que, fidèles à leur tradition, les armées de l'Empire venues se battre sur notre sol, l'ont défendu avec courage et héroïsme.

Le livre est précédé d'un exergue du maréchal Pétain et de lettres du général Huntziger et de l'amiral Platon, qui ont tenu à témoigner l'intérêt qu'ils portent à ce livre d'or du courage de nos Coloniaux.

Le volume est illustré, il est complété de quelques citations collectives et individuelles choisies parmi tant d'autres, que leur héroïsme a valu à tant d'enfants de l'Empire français.

ADRESSEZ VOS COMMANDES A VOS UNIONS DEPARTEMENTALES

Le Mémorial de l'Empire est vendu par la Direction aux Unions Départementales aux mêmes conditions que le Mémorial de France.

(1) *Editions Séquana, 1 vol. 15 frs. Edition spéciale pour les membres de la Légion : 12 francs.*

Partition musicale de la **Marche** de la **Légion des Combattants**

1) PARTITION POUR PIANO (sans paroles)

Prix de vente par le Directoire, aux Unions Départementales, 3 fr. l'exemplaire.

Prix de vente au public, 10 fr.

2) PARTITION POUR ORCHESTRE

Prix de vente par le Directoire, aux Unions Départementales, 10 francs l'exemplaire.

Ces différentes éditions ne seront pas mises en vente dans le commerce.

Le Directoire ne répondra qu'aux commandes groupées par les Unions départementales.

AURILLAC. — Imprimerie Moderne
Le Gérant : Georges PINEAU.

Travail exécuté par des anciens combattants payés au tarif syndical.

LA LÉGION

revue mensuelle illustrée

paraîtra le **1er JUIN**

Il s'imposait à la Légion de prendre hardiment la direction intellectuelle des élites. C'est pourquoi elle crée une édition spéciale de la LEGION, sous la forme d'une grande revue mensuelle illustrée.

Mais il faut que cette revue vive, et pour cela, **il est INDISPENSABLE D'AVOIR TROIS CENTS ABONNES PAR DEPARTEMENT AVANT LE QUINZE JUILLET.**

C'est peu, si tous les Chefs de Propagande, conscients de l'importance de la question, se mettent immédiatement à l'œuvre.

TROIS CENTS ABONNES PAR DEPARTEMENT...

MEME PAS UN ABONNE PAR COMMUNE !

Il importe à cet égard que les abonnés ne soient pas seulement recrutés parmi les Légionnaires ou Amis de la Légion. Il faut, par principe, faire abonner le plus possible les tièdes, les neutres, les abstentionnistes.

IL FAUT S'ABONNER, car la pénurie de papier interdisant tout gaspillage, les kiosques à journaux ne seront que parcimonieusement approvisionnés.

SEUL L'ABONNE SERA SUR DE POUVOIR LIRE REGULIEREMENT LA REVUE.

Prix de vente au numéro : SIX FRANCS.

Prix de l'abonnement annuel : SOIXANTE-DEUX FRANCS.

Prix spécial de l'abonnement pour les Légionnaires et Amis de la Légion : CINQUANTE-DEUX FRANCS.

Servez-vous du bulletin d'abonnement collectif imprimé en page 16 pour transmettre aux Unions départementales les abonnements recueillis **avant le 25 juin.**

Les Caisses départementales de Propagande recevront une ristourne de **DEUX FRANCS** pour tout abonnement transmis par elles.

IL FAUT TROIS CENTS ABONNEMENTS PAR DEPARTEMENT

Chers amis propagandistes, au travail !

Vouloir diffuser la pensée légionnaire et y contribuer

C'EST PENSER ET AGIR FRANÇAIS

SOMMAIRE DU PREMIER NUMERO A PARAITRE LE 1er JUIN

Un article du Maréchal PÉTAIN

XXX: *La Légion et le Pouvoir.*

André GERVAIS : *Un article sur les prisonniers.*

L. DAUPHIN : *Actualités du mois.*

MAUX : *Qu'a-t-on fait contre le chômage ?*

André JOUSSAIN : *Rentrée de Dieu à l'école.*

M. de BELLOMAYRE : *Deux poèmes.*

Général TOUCHON : *Infanterie 1940.*

Paul VOIVENEL : *Autour du « Discours au Paysan ».*

LE COUR GRANDMAISON : *Le Parlementarisme et la Révolution Nationale.*

Pierre NORD : *Le Cinéma et la Révolution Nationale.*

BOUCHE VILLENEUVE : *La distribution rationnelle du Crédit à la petite et moyenne entreprise.*

Maurice SEILLIER *La Jeunesse et la « profession » de Français*

Docteur DELORE : *La Révolution Nationale et la santé publique.*

et une nouvelle inédite de Joseph PEYRE.

LEGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

UNION DÉPARTEMENTALE DE ..... SECTION DE .....

Bulletin d'abonnement collectif

à la grande Revue Mensuelle illustrée

" LA LÉGION "

(Premier numéro le 1er JUIN 1941)

A transmettre avant le 25 Juin à votre Union départementale

NOMS	Adresses	Qualité (1)	Prix de l'abonnement (2)

TOTAL (3). . . . . Frs

(Signature) **Le Président,**

---

(1) Qualité du souscripteur : Légionnaire ou Ami de la Légion. — Non Légionnaire.

(2) France et colonies : 62 francs. — Légionnaires et Amis de la Légion : 52 francs. — Prix de vente au numéro : 6 francs.

(3) Les listes d'abonnements et fonds recueillis par les sections communales doivent *obligatoirement* être transmis à l'Union départementale.